



Issue #6: "Confidentiality in Government"

Gordon ROBERTSON

RÉSUMÉ

L'auteur décrit trois catégories d'informations où la confidentialité est nécessaire à un gouvernement efficace : la première est reliée au processus même de la prise de décision; la deuxième aux questions importantes pouvant affecter l'intégrité de l'État (Défense, Sécurité nationale et Relations internationales); la troisième à l'information relative aux intérêts des personnes ou de groupes particuliers. Dans son analyse du droit du public à l'information dans ces domaines, l'auteur rejette le système judiciaire comme arbitre : une décision d'un juge affaiblirait le principe de la responsabilité ministérielle et le tradition de neutralité de la fonction publique. Pour assurer une plus grande liberté d'information, il suggère de classer moins de documents dans la catégorie « Confidentiel », et de nommer un vérificateur de l'information. Tout comme le vérificateur général, son mandat serait de s'assurer que les ministres n'abusent pas de leur autorité et interdisent l'accès aux dossiers de leurs ministères.

ABSTRACT

The author describes 3 categories of information where confidentiality is essential for an efficient government: the decision-making process itself; the important questions that may affect the integrity of the State (defense, national security, and international relations); the information relating to the interests of individuals or groups. In his analysis of the public's right to know, the author rejects the judicial system as adjudicator: a judge's decision would weaken the principle of ministerial responsibility and the tradition of the public service's neutrality. In order to ensure a greater freedom of information, the author suggests arranging fewer documents in the "confidential" category and appointing an information auditor. The information auditor's mandate would be similar to that of the Auditor General of ensuring that ministers do not abuse their authority by refusing access to their department's files.